

STUDIO PROGRAM

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, les participants seront capables de:

- Améliorer la versatilité et intensité émotionnelle
- Apprendre à s'adapter et à réagir à ce que fait le partenaire de jeu
- Développer la capacité d'improvisation
- Apprendre à éveiller, contrôler et exprimer de vraies émotions
- Être capable d'auditionner au niveau requis par l'industrie anglophone UK et US
- Apprendre à préparer une audition en moins de 24 heures

PUBLIC CONCERNÉ

- Étudiants anglophones
- Professionnels en reconversion anglophones
- Demandeurs d'emploi anglophones

PRÉ-REQUIS

- Avoir 18 ans ou plus
- Avoir une expérience artistique d'au moins une année
- Avoir un niveau anglais intermédiaire ou plus

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- Effectif: 15 personnes maximum
- Dates: du 27/04/2026 au 15/06/2026
- Durée: 28h

LIEU DE LA FORMATION

7 rue Alexandre Parodi, 75010 Paris

TARIF

430€ TTC

INDICATEUR DE RÉSULTATS

Nos stagiaires recommandent la formation: 4,8/5

CONTENU DE LA FORMATION

Voir programme en annexe.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques, Cours pratiques.

Mises en situation professionnelles.

PROFIL DU (DES) FORMATEUR(S)

Voir CV des prestataires en annexe.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

-Présentation d'un showcase en anglais

MOYENS TECHNIQUES

-Studio de 70m² avec 1 salle de cours, une cuisine.

-Tv, caméras, costumes, accessoires, décors, internet.

ACCESSIBILITÉ

Notre organisme est engagé dans une démarche d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

-Un référent handicap, M. André DESSENT (info@gfcaparis.com), est disponible pour échanger avec vous sur vos besoins spécifiques.

-L'adaptation des moyens de la prestation sera étudiée lors d'un entretien téléphonique avant votre entrée en formation.

-Si nécessaire, nous travaillons en lien avec nos partenaires (RHF Île-de-France, Cap emploi, associations spécialisées) pour trouver les aménagements les plus pertinents.

MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

L'inscription se fait via le [formulaire en ligne](#). Après réception de la demande, un entretien téléphonique est organisé afin d'échanger sur le projet du candidat, vérifier l'adéquation avec la formation ainsi que les prérequis, et identifier d'éventuels besoins spécifiques, notamment en situation de handicap, afin d'envisager les adaptations nécessaires. À l'issue de cet échange, un devis et une convention de formation sont transmis. L'inscription est définitivement validée après signature des documents contractuels et accord de financement le cas échéant. Une convocation précisant les modalités pratiques est ensuite envoyée au stagiaire avant le début de la formation.

DÉLAIS D'ACCÈS

Entre 1 semaine et 1 mois en fonction du financement demandé

CONTACT

+33.9.88.48.89.97 ou info@gfcaparis.com

PLAN DE FORMATION DÉTAILLÉ STUDIO PROGRAM

Les cours ont lieu les lundis, de 18h30 à 22h00 au Studio GFCA Paris. Les participants seront initiés à des méthodes quasiment inconnues et peu répandues en France, telle la méthode Strasberg :

- Mémoire Sensorielle : travaille sur l'appareil purement sensoriel, afin de développer la capacité de ressentir réellement des stimuli imaginaires.
- Résultat Émotionnel : exercer l'imaginaire afin de parvenir à ressentir des émotions réelles précises à partir de stimuli imaginaires, comme « Rire aux Éclats » ou « Pleurer Beaucoup » ou « Stupeur Admirative »
- Exercice de la Chanson : travail sur l'appareil vocal et respiratoire, visant à libérer et exprimer pleinement des émotions réelles.
- Exercice des Animaux : utiliser les caractéristiques physiques et les modes de comportements d'un animal afin de créer un personnage complexe et « plus grand que nature ».
- Moment Privé du Personnage : chaque participant devra préparer et présenter un moment non-scripté de la vie du personnage, ce que le personnage ferait s'il était seul et sûr de ne pas être interrompu. Ensuite, cet exercice individuel se transforme en exercice de partenariat, où deux personnages se rencontrent et interagissent en improvisation.

Tous ces exercices seront mis en pratique directement et immédiatement avec les scènes préparés par les participants, afin de sélectionner la scène la plus aboutie pour la présentation finale.

CV DES INTERVENANTS

Cliquez sur chaque prestataire pour voir son CV:

[-Theo Von Bomhard](#)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement Participant sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, GFCA Paris est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. GFCA Paris ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un prestataire ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à GFCA Paris, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de GFCA Paris.

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par GFCA Paris au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention Bon pour accord doivent être retourné à GFCA Paris par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre GFCA Paris, l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, GFCA Paris remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, GFCA Paris lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 1 mois et 1 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 1 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par GFCA Paris pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de GFCA Paris. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'prestataire ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

GFCAParis, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par GFCAParis au Client. GFCAParis s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par GFCAParis comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise GFCAParis à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que:

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de GFCAParis.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à: GFCAParis, 18 rue Labat, 75018 Paris ou par voie électronique à : info@gfcaparis.com. En particulier, GFCAParis conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, GFCAParis s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.